consul ragusois dans une échelle '. » Rouillé répétait l'année suivante au consul à La Canée, Magy 2, en d'autres termes, la même constatation du progrès croissant de la marine ragusaine et il lui recommandait des égards pour le consul de la République. « Il n'est guère impossible — écrivait-il — d'empêcher les Ragusois de faire la caravane dans le Levant, et ce n'est que des circonstances et des changemens souvent inopinés, qui arrivent dans le commerce, que l'on peut espérer de faire reprendre à notre navigation son ancienne supériorité. » Cet aveu d'impuissance n'était pas justifié. Il l'était d'autant moins que le ministre lui-même avait indiqué certaines causes spéciales qui concouraient au développement de la marine marchande de Raguse. Parmi ces causes, la modicité du fret et la frugalité des équipages ragusains n'étaient pas tout à fait « naturelles » ni indépendantes de la volonté des capitaines français. C'étaient plutôt des défauts qui ont lourdement pesé sur le commerce français dans le Levant jusqu'à nos temps, des défauts inhérents à la centralisation excessive, aux privilèges de la Chambre de commerce de Marseille et pour tout dire à l'inertie routinière de la marine marchande française, qui se laissait distancer non seulement par celle de Raguse, mais aussi par les marines hollandaise, anglaise, napolitaine et vénitienne. En 1816, lorsque la Porte ne protégeait plus Raguse et que celle-ci n'était plus indépendante, le marquis de Rivière louait « l'exactitude, l'intelligence, l'économie » des capitaines marchands de Raguse et il ajoutait que les négociants français les préféraient aux capitaines provencaux, en se plaignant « de la dépense qu'un capitaine provencal fait au-

^{1.} Loc. cit.

^{2. 1}b., 496, fol. 348.